

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**Séance du LUNDI 10 FEVRIER 2025**

Le 10 février 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 4 février 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 26

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAESEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LEHIELLEUX Joëlle).

**Absent excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de Séance :** DIARD Françoise.

**DCM N° 2025 - 008 : ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN 119 D749 et 119 D751 A DAUMERAY**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire.

Madame LECOURT rappelle que par délibération N°2024-069 en date du 7 octobre 2024, en son point N°2, le conseil avait accepté le principe d'acquisition des parcelles suivantes situées à DAUMERAY : 119 D749 (La Macherie – superficie 1.680 m<sup>2</sup>) et 119 D751 (La Macherie – superficie 1.683 m<sup>2</sup>) au prix total de 840 €.

Madame LECOURT fait savoir que les propriétaires ont accepté cette offre.

Les frais d'acquisition seraient à la charge de la Commune.

**Madame LECOURT propose donc de confirmer l'acquisition de ces deux parcelles.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette acquisition et autorise Monsieur le Maire et en cas d'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Luc DAVY, ainsi que Sylvie LECOURT, adjoints au Maire, à signer tout document nécessaire à ces acquisitions ainsi que les actes à venir.**

**Le notaire chargé de ces opérations sera l'étude de Maître MARADAN à DURTAL.**

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à l'étude de Maître MARADAN à DURTAL.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20250210-DCM2025-008-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025